

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 28 juin 2018**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Georges-Philippe**  
**FONTAINE**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 05/07/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018  
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Jumelage avec la ville de Remscheid : mandat spécial**

—————  
**A l'occasion de la fête traditionnelle des associations de Remscheid, la ville allemande invite une délégation d'élus quimpérois du 7 au 10 septembre prochain.**

\*\*\*

Le jumelage avec la ville allemande de Remscheid existe depuis 47 années. Particulièrement développé au niveau des échanges scolaires, il permet par ailleurs aux habitants des deux villes de se retrouver autour d'évènements sportifs, culturels et plus généralement de développer des contacts humains.

A l'occasion de la fête des associations de Remscheid, la ville allemande invite une délégation d'élus quimpérois du 7 au 10 septembre prochain.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de donner mandat spécial du 7 au 10 septembre 2018 à monsieur Ludovic JOLIVET, maire de Quimper, monsieur Philippe CALVEZ, adjoint au maire, monsieur Thomas COUTURIER, conseiller municipal délégué et monsieur Daniel LE BIGOT, conseiller municipal membre de l'opposition ;
- 2 - de prendre en charge les frais de transport ;
- 3 - de rembourser les frais de séjour des élus aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission.